



## **RELAIS DES REMPARTS DE SAINT MACAIRE DIMANCHE 14 JUILLET 2021**

### **DESCRIPTIF :**

Le Relais des Remparts est une course en relais par équipe de 3 ou 4 coureurs sur 10 boucles de 1500m. Les concurrents se transmettent un témoin à chaque tour, ils devront collecter 10 bracelets (1 par tour), le dernier relayeur devra franchir la liste avec les 10 bracelets.

Le parcours est atypique empruntant les ruelles pavées et vallonnées de Saint Macaire.

Le départ aura lieu à 10h00.

Des courses enfant seront organisées sur 1 boucle de 1500m, les départs auront lieu à 9h20, 9h30 et 9h40.

### **REGLEMENT :**

**Article 1 :** Le Stade Langonnais Athlétisme organise le relais des remparts à Saint Macaire, course pédestre citée en titre le Dimanche 14 juillet 2021, conformément aux règlements de la Commission Départementale des courses hors stade.

**Article 2 :** Ces épreuves se dérouleront à Saint Macaire, départ parking des remparts à 10h00.

Pour les relais par équipe de 3 ou 4 participants à partir des catégories minimales à masters.

Des courses enfants auront lieu à 9h20 pour les benjamins/minimes, 9h30 pour les poussins, 9h40 pour les écoles d'athlétisme sur une boucle de 1500m.

**Tout participant s'engage sous sa propre responsabilité et devra être en possession d'une licence FFA (athlé compétition, Athlé running, athlé entreprise ou un pass running), FF TRIATHLON, FFCO, FFPM, UFOLEP (portant la mention athlétisme), UNSS, UGSEL. Tout membre d'une autre fédération devra fournir un certificat médical (en complément licence) ainsi que les non licenciés. Ce certificat devra porter la mention «de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an à la date de la manifestation.**

**Tout mineur devra être en possession d'une autorisation parentale.**

**Article 3** : Les droits d'engagement sont fixés à 40€ par équipe qu'elle soit composée de trois ou quatre coureurs.

Les inscriptions se feront jusqu'au Lundi 12 Juillet 23h59 sur **protiming** ou par mail pour les enfants : Bulletin d'inscription sur notre site [sla-event.fr](http://sla-event.fr)

**Pas d'inscription sur place pour le relais des remparts.**

**Tout engagement sera ferme et définitif, et ne pourra faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. (Sauf annulation de la part des organisateurs)**

**Article 4** : Le parcours est tracé sur une boucle de 1500m empruntant les ruelles pavées et les chemins en herbe du bas des remparts, celui-ci est vallonné et atypique correspondant à un trail urbain.

Un ravitaillement sera assuré uniquement à l'arrivée de la boucle.

Les courses enfants emprunteront le même parcours que le Relais des Remparts.

**Article 5** : **La sécurité sera assurée par la protection civile jusqu'à 12h00. Au-delà, les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'incidents.**

Les commissaires de course assureront la surveillance des carrefours. Ils porteront un brassard ou un gilet de reconnaissance et seront munis d'une autorisation.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en ce qui concerne la santé générale des concurrents (voir arti.2)

Les organisateurs sont couverts par une police « responsabilité civile » auprès de AIAC

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Article 6** : **Tout concurrent partant sans dossard ou rétrocédant le sien à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par ce dernier durant l'épreuve. L'organisation se dédouane de toutes responsabilités face à ce type de situation. Tout concurrent s'engage à ne rechercher en aucun cas, dans le présent ou à l'avenir, la responsabilité des organisateurs en cas d'accident ou maladie relatifs à cette manifestation.**

**Article 7** : Tous véhicules à moteur et les accompagnateurs à vélo seront interdits sur parcours.

**Article 8** : Les classements seront traités par informatique et consultables sur le site : « [stade-langonnais-athletisme.fr](http://stade-langonnais-athletisme.fr) » et [protiming.fr](http://protiming.fr)

**Article 9** : Récompenses. Chaque participant à la course enfant se verra remettre une médaille.

Les trois premières équipes féminines, les trois premières équipes masculines et les trois premières équipes mixtes (comportant au moins une féminine et un masculin) seront récompensées. Chaque concurrent se verra remettre un cadeau souvenir du Relais des Remparts.

**Article 10** : Par le simple fait de son inscription, tout concurrent prend connaissance des informations suivantes :

- Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et Libertés », chaque participant est informé de l'existence de fichiers contenant des informations personnelles Et du droit d'accès et de rectification dont il dispose.
- Conformément aux dispositions de la même loi, et à la demande de la CNIL, chaque participant est informé que ses résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA ([cil@athl.fr](mailto:cil@athl.fr))

- L'organisateur se réserve le droit d'exploiter les éventuelles images prises de la manifestation, sous quelque forme que ce soit.

**Article 11** : Le Stade Langonnais Athlétisme se réverse le droit de modifier le présent règlement après avis de la CDCHS.

**Article 12** : Les concurrents s'engagent à respecter tout le long de l'événement les règles de courtoisie vis-à-vis des organisateurs, des bénévoles et des autres concurrents.

**Article 13** : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses